

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP2021_36

**SE2016-03 INFOGÉRANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE -
AVENANT N° 3 DE PROLONGATION DE LA DURÉE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2020_10/10 du 5 octobre 2020 donnant délégations au Président,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat,

Vu le marché SE2016-03 conclu avec la société COAXIS ASP pour l'infogérance des systèmes informatiques du Syndicat notifié le 25 mai 2016 d'une durée de 36 mois renouvelable deux fois douze mois,

Vu la DP2018-12 portant avenant n°1 au marché SE2016-03 pour l'intégration d'un prix nouveau pour l'augmentation de l'espace de stockage,

Vu la DP2020-81 portant avenant n°2 au marché SE2016-03 pour l'intégration d'un prix nouveau pour l'augmentation de l'espace de stockage,

Considérant les changements organisationnels apparus au sein du syndicat et des nombreuses évolutions concernant le domaine du numérique et la date d'échéance, il est proposé par le biais de la signature d'un avenant n° 3 de prolonger le marché jusqu'au 24 septembre 2021.

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant 3 au marché SE2016-03 Infogérance du système informatique du Syndicat portant prolongation du marché jusqu'au 24 septembre 2021,
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant aura une incidence financière de 7 573,40€ HT,
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant a été notifié à COAXIS ASP, situé 91, avenue Jean-Jaurès 47200 MARMANDE.

Fait à Damazan, le 15 juin 2021

Le Président,
Michel MASSET